



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/20
23 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : ARGENTINE (L')

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination progressive

- | | | |
|--|-------|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des émissions de HFC-23 générées durant la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina (quatrième tranche) | ONUDI | Approbation globale |
|--|-------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Argentine (l')

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Maîtrise des émissions de HFC-23 générées durant la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina	ONUDI	87 ^e	0,1 kg de HFC-23 pour 100 kg de HCFC-22 produits d'ici 2022*

* Le projet a été approuvé à condition que le Gouvernement argentin veille entre autres à ce que, d'ici au 1^{er} janvier 2022 et par la suite, les émissions de HFC-23, sous-produit de la chaîne de production de HCFC-22, soient détruites conformément au Protocole de Montréal et que les émissions de cette chaîne soient égales ou inférieures à 0,1 kg de HFC-23 par 100 kg de HCFC-22 produit.

DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2024	158,45 tonnes PAO
---	--------------	-------------------

DONNÉES DE PRODUCTION VÉRIFIÉES (tm)	Année : 2025
Production de HCFC-22	541,81
Production de HFC-23	17,36
Émissions de HFC-23	0,00

PLAN D'ACTIVITÉS ACCEPTÉ	2026	2027	2028	Total
ONUDI Financement (\$US)	108 983	108 983	108 983	326 949

DONNÉES DU PROJET			2021	2022-2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Montant maximal autorisé de substances de l'annexe F, groupe II, par 100 kg de substances de l'annexe C, groupe I, produites (kg)			s.o.	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	s.o.
Montants approuvés en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	1 527 851	-	112 757	112 757	101 853	101 853	101 853	101 853	101 853	2 262 630
		Coûts d'appui	106 950	-	7 893	7 893	7 130	7 130	7 130	7 129	7 129	158 384
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	1 527 851	-	0	96 775						1 624 626
		Coûts d'appui	106 950	-	0	6 774						113 724
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet					81 477					81 477
		Coûts d'appui					5 703					5 703

Recommandation du secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de l'Argentine, l'ONUDI, en tant qu'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche du projet visant à contrôler les émissions de HFC-23 générées par la production de HCFC-22 chez Frío Industrias Argentinas (FIASA), d'un montant de 106 035 \$US, plus des coûts d'appui de l'agence de 7 422 \$US.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification sur la production de HCFC-22 et les émissions du sous-produit HFC-23 pour 2025, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2026-2027.

Rapport sur la production de HCFC-22 et le sous-produit HFC-23 généré et émis

2. Comme le confirme le rapport de vérification, le Gouvernement argentin a déclaré une production totale de 541,81 tonnes métriques (tm) de HCFC-22 en 2025, avec 17,36 tm de sous-produit HFC-23 généré et 0,00 tm de sous-produit HFC-23 émis, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Production de HCFC-22 et HFC-23 généré, détruit et émis chez FIASA (tm)*

Composante	2022	2023	2024	2025
HCFC-22 produit	1 311,09	1 699,81	1 818,76	541,81
HFC-23 généré	42,05	54,44	58,55	17,36
Taux de production de sous-produits w^{**} (%)	3,21	3,20	3,22	3,20
HFC-23 détruit	0,00	58,27	69,45	27,37
HFC-23 émis	17,31	0,00	0,00	0,00

* Sources des données : article 7 (2022) et rapports de vérification (2023, 2024 et 2025).

** Taux de production de sous-produits w = HFC-23 produit / HCFC-22 produit.

3. Les analyses par chromatographie en phase gazeuse (CPG) des gaz évacués ont montré des concentrations systématiquement inférieures à la limite de détection de la CPG (1,14 partie par million (ppm)), ce qui indique des émissions négligeables. Le rapport annuel moyen HFC-23/HCFC-22 pour la période 2022-2025 est de 3,21 %, ce qui est inférieur au taux moyen historique de production du sous-produit HFC-23, qui est de 3,24 %.

4. En mai 2022, tout le HFC-23 généré avait été stocké dans la citerne cryogénique ou détruit, et aucun sous-produit de HFC-23 n'avait été émis dans l'atmosphère au-delà des quantités correspondant au taux d'efficacité de destruction et d'élimination (DRE) de l'incinérateur (99,99 %), ce qui se traduit par des concentrations inférieures à la limite de détection du GC. Aucune donnée n'est collectée sur d'éventuelles émissions fugitives. De 2022 à 2025, la FIASA n'a vendu aucun HFC-23, ni pur ni en mélange de HFC.

Rapport de vérification

5. Le Gouvernement argentin a communiqué des données sur la production de HCFC dans le Rapport sur la mise en œuvre du programme national (PN) 2025, qui sont cohérentes avec les données du rapport de vérification. Les données visées à l'article 7 pour 2025 n'ont pas encore été communiquées. Le rapport de vérification a confirmé que les chiffres communiqués pour 2025, présentés dans le tableau 1 ci-dessus, constituent une représentation fiable et précise de la production totale de HCFC-22 et de la génération et la destruction du sous-produit HFC-23 qui ont eu lieu chez FIASA en 2025.

6. Le rapport de vérification comprenait des informations hebdomadaires détaillées sur la production de HCFC-22 et le sous-produit HFC-23 généré, détruit et stocké. En 2025, le taux de génération de sous-produit s'est situé entre 2,85 et 3,35 %. La vérification a conclu que l'entreprise respectait les engagements

² Conformément à la lettre du 20 avril 2026 adressée à l'ONUDI par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce international et du Culte de l'Argentine.

pris au titre des obligations de l'Argentine et des lignes directrices du Comité exécutif du Protocole de Montréal concernant la surveillance de la production de HCFC-22 pour 2025.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des deuxième et troisième tranches

7. Lors de la 97^e réunion, la FIASA a indiqué que l'incinérateur, qui ne fonctionnait pas en continu, avait repris son activité en décembre 2023 et avait continué à détruire le sous-produit HFC-23 tout au long de l'année 2024 ; toutes les émissions de sous-produit HFC-23 étaient stockées ou détruites, et aucune n'était rejetée dans l'atmosphère. Au 31 décembre 2024, un total de 10,01 tm (10 011 kg) de sous-produit HFC-23 avait été stocké dans la citerne de stockage cryogénique.

8. En 2025, comme le confirme le rapport de vérification, 541,81 tm de HCFC-22 ont été produites, 17,36 tm de HFC-23 ont été générées et 27,37 tm de HFC-23 ont été détruites, ce qui inclut les 10,01 tm de HFC-23 issues de la production de sous-produits en 2024 qui avaient été stockées dans la citerne de stockage cryogénique. Du 14 juillet 2025 au 31 décembre 2025, FIASA n'a ni produit de HCFC-22, ni généré ou détruit de HFC-23.

9. FIASA a maintenu le contrôle des émissions conformément à aux normes requises, les concentrations de HFC-23 dans le flux de gaz résiduels restant inférieures à la limite de détection par GC de 1,14 ppm.

Niveau de décaissement des fonds

10. En avril 2026, sur les 1 624 626 \$US sollicités à ce jour, 1 528 698 \$US (94 %) avaient été décaissés, comme le montre le tableau 2. Le solde de 95 928 \$US devrait être décaissé en 2026 et 2027 pour soutenir les activités de surveillance et de formation.

Tableau 2. Rapport financier du projet de contrôle des émissions de HFC-23 à la FIASA (\$US)

Tranche de financement	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde du fonds
Première	1 527 851	1 455 058	95	72 793
Deuxième et troisième	96 775	73 640	76	23 135
Total	1 624 626	1 528 698	94	95 928

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2026 et décembre 2027:

- a) Destruction du sous-produit HFC-23 issu de la production de HCFC-22 chez FIASA en 2025 (surcoûts d'exploitation) ; 541,81 tonnes de HCFC-22 ont été produites en 2025, avec 17,36 tonnes de sous-produit HFC-23 générées et 27,37 tonnes détruites (y compris les 10,01 tonnes stockées dans la citerne cryogénique au début de 2025) (63 535 \$US) ;
- b) Surveillance, évaluation et formation (22 500 \$US) ; et
- c) Vérification de la destruction, y compris un rapport de vérification indépendant (20 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la production de HCFC-22 et le sous-produit HFC-23 généré et émis

Rapport de vérification

12. Le rapport de vérification n'a pas comparé les données vérifiées avec celles figurant dans le rapport sur les données du plan de conformité (CP) du pays pour 2025. Comme indiqué dans l'examen de la demande relative aux deuxième et troisième tranches, le secrétariat a rappelé à l'ONUDI d'inclure, dans le mandat des futurs rapports de vérification, la comparaison des données vérifiées avec celles communiquées au titre de l'article 7 et dans les rapports sur les données du plan de conformité (CP).

13. Le secrétariat a relevé une incohérence entre la production vérifiée de HCFC-22 (541,81 tm) et les ventes vérifiées (786,43 tm) par rapport à la variation des stocks déclarée au cours de l'année, ce qui a entraîné un ajustement des stocks de HCFC-22 de 83,78 tm. De tels ajustements des stocks sont souvent dus à des différences de pesée entre les balances installées sur les citernes de traitement et celles utilisées dans l'entrepôt des produits finis. Bien que les cellules de pesage installées sur les citernes de production soient étalonnées et certifiées chaque année, des incohérences peuvent néanmoins se produire lors du transfert du produit vers les entrepôts, notamment en raison des charges élevées manipulées pendant les opérations de pompage. Toutefois, dans ce cas précis, l'ONUDI a précisé que l'ajustement était principalement imputable à la contamination d'une citerne de HCFC-22 par du R-404A à la suite d'une erreur opérationnelle survenue lors d'une opération de recompression ; le produit concerné a été démantelé et transféré en stockage en attendant sa destruction dans l'incinérateur de la FIASA. La production étant définie comme la quantité de substances réglementées produites, moins la quantité détruite par des technologies devant être approuvées par les Parties, et moins la quantité entièrement utilisée comme intermédiaire de synthèse dans la fabrication d'autres produits chimiques, le Gouvernement argentin pourrait signaler cette destruction, une fois effectuée, au secrétariat de l'ozone afin que la quantité détruite soit déduite de la production et de la consommation calculées du pays.

14. La surveillance annuelle des sources ponctuelles visant à mesurer la concentration de particules totales, de monoxyde de carbone, de chlorure d'hydrogène, de fluorure d'hydrogène, de bromure d'hydrogène et de brome, ainsi que de dioxines et de furanes, afin de vérifier le respect des normes minimales suggérées pour l'exploitation des installations de destruction, comme décrit dans le rapport 2018 du TEAP, Volume 2 : Décision XXIX/4 Rapport du groupe de travail du TEAP sur les techniques de destruction des substances réglementées, prévue pour le second semestre 2025, n'a pas pu être réalisée en 2025 en raison de l'arrêt technique et commercial de l'usine de juillet à décembre. Étant donné que ce test nécessite que l'incinérateur fonctionne en régime permanent, la FIASA s'est engagée à effectuer l'échantillonnage dès la reprise de la production de HCFC-22. Les résultats seront soumis et intégrés dans les registres de vérification afin d'assurer une surveillance continue de la DRE.

15. Lors de la 97^e réunion, le secrétariat a noté que pour 2023, l'Argentine avait déclaré avoir produit 1 669,81 tonnes de HCFC-22 dans ses rapports au titre du plan de conformité et de l'article 7, alors que la production vérifiée pour cette année-là s'élevait à 1 699,80 tonnes (soit un écart de 29,99 tonnes). Au moment de la parachèvement du présent document, le pays avait corrigé le rapport de données du plan de conformité pour cette année-là, mais ne l'avait pas encore fait pour son rapport au titre de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des deuxième et troisième tranches

16. Le secrétariat a noté avec satisfaction que le taux annuel de production de sous-produit HFC-23 de la FIASA en 2025 était de 3,20 %, soit un taux inférieur à la moyenne historique de 3,24 % ; que tout le sous-produit HFC-23 généré en 2025, ainsi que les 10,01 tm stockées dans la citerne cryogénique, ont été

détruits en 2025, laissant la citerne cryogénique vide en décembre 2025 ; et que la FIASA a continué à stocker le sous-produit HFC-23 dans sa citerne cryogénique et à le détruire, garantissant ainsi que le Gouvernement respecte ses engagements énoncés dans la décision 87/52 et démontrant que le Gouvernement avait pris des mesures conformes à la décision 90/24 b) pour empêcher le rejet atmosphérique du sous-produit HFC-23. Aucun sous-produit de HFC-23 n'a été vendu, que ce soit sous forme pure ou en mélange de HFC, au cours de la période 2022-2025.

17. L'ONUDI a confirmé que, conformément à la décision 87/52 b) vi), aucun financement supplémentaire provenant d'autres sources, y compris des crédits ou des compensations liés au HFC-23, n'avait été demandé ni reçu pour la maîtrise des émissions de HFC-23, sous-produit de l'activité de la FIASA.

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche

18. Conformément au paragraphe 6 de l'Accord entre le Gouvernement de l'Argentine et le Comité exécutif, et notant que le pays était également admissible pour demander un financement pour la destruction des 10,01 tm de HFC-23 qui avaient été générées en 2024 mais détruites en 2025, comme discuté lors de la 97^e réunion,³ le financement de la quatrième tranche a été ajusté à 81 477 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui de l'agence d'un montant, soit 5 703 \$US, pour l'ONUDI. Un calcul détaillé des coûts éligibles figure à l'annexe I du présent document.

19. En conséquence, le financement des coûts indirects a été ramené à 38 977 \$US, et la ventilation complète des activités et des fonds à mettre en œuvre au titre de la quatrième tranche a été approuvée comme suit :

- a) Coûts d'investissement pour la destruction du sous-produit HFC-23 issu de la production de HCFC-22 chez FIASA en 2025 (38 977 \$US) ;
- b) Surveillance, évaluation et formation (22 500 \$US) ; et
- c) Vérification de la destruction, y compris un rapport de vérification indépendant (20 000 \$US).

20. Après prise en compte des 17,31 tm de sous-produit HFC-23 rejetées dans l'atmosphère en 2022, et les 155,09 tm de sous-produit HFC-23 détruites au cours de la période 2022-2025, conformément au paragraphe 8 c) de l'Accord entre le pays et le Comité exécutif, le sous-produit HFC-23 restant pour lequel un financement peut être demandé lors de futures réunions en vue de sa destruction jusqu'à l'achèvement de l'Accord s'élève à 187 980 kg.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

21. Conformément aux politiques nationales, la mise en œuvre du projet favorise l'égalité des chances pour l'ensemble du personnel, en garantissant un environnement de travail sûr et inclusif. La FIASA se conforme à la législation nationale en matière de travail et de non-discrimination, qui soutient l'égalité des droits et de traitement pour tous les travailleurs. Au niveau institutionnel, le Gouvernement argentin met en œuvre les activités relevant du Fonds multilatéral, en garantissant à tous les groupes les mêmes chances de participer et de contribuer aux objectifs du projet.

Durabilité de l'élimination progressive des HCFC et évaluation des risques

22. La durabilité des contrôles des émissions de HFC-23 sera maintenue et le risque d'émissions de HFC-23 réduit grâce à l'engagement continu du Gouvernement et de la FIASA à effectuer régulièrement la

³ Paragraphe 191 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/91.

surveillance des activités de production et de destruction et à maintenir les performances des équipements, notamment la citerne cryogénique et l'incinérateur.

Conclusion

23. Le Gouvernement et la FIASA continuent de respecter les engagements liés au projet et à la présentation des rapports, et aucune émission de HFC-23 en tant que sous-produit n'a été rejetée dans l'atmosphère en 2025 au-delà de celles conformes au DRE de l'incinérateur, garantissant ainsi que les émissions de HFC-23 provenant de la chaîne de production de HCFC-22 ont été détruites conformément au Protocole de Montréal et que les émissions de cette chaîne se sont situées à un niveau égal ou inférieur à 0,1 kg d'émissions de HFC-23 pour 100 kg de HCFC-22 produits.

24. La FIASA a continué à gérer sa production et à entretenir son incinérateur de manière à garantir que le taux annuel de production de sous-produits de 2022 à 2025 reste inférieur au taux moyen historique de production de sous-produits de HFC-23, qui est de 3,24 %. La surveillance des gaz rejetés par l'incinérateur a montré des émissions de sous-produit HFC-23 négligeables (moins de 1,14 ppm). La vérification a confirmé la quantité de HCFC-22 produite et de HFC-23 généré, détruit et émis chez FIASA pour 2025, y compris la destruction des 10,01 tm de sous-produit qui avaient été stockées dans la citerne cryogénique au début de l'année. Les décaissements au titre des tranches approuvées s'élèvent à 94 %.

RECOMMANDATION

25. Le secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre des deuxième et troisième tranches du projet visant à contrôler les émissions de HFC-23 générées par la production de HCFC-22 chez Frío Industrias Argentinas (FIASA), et recommande en outre l'Approbation globale de la quatrième tranche du projet et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2026-2027 pour l'Argentine, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que, conformément à l'alinéa 8 c) de l'Accord entre le Gouvernement de l'Argentine et le Comité exécutif, la quantité restante de HFC-23, sous-produit pour lequel un financement pourrait être demandé lors de futures réunions en vue de sa destruction jusqu'à l'achèvement de l'Accord, s'élève à 187 980 kg.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Maîtrise des émissions de HFC-23 générées durant la production de HCFC-22 chez Frio Industrias Argentina (quatrième tranche)	81 477	5 703	ONUDI

Annex I

CALCULATION OF ELIGIBLE COSTS

Overview

1. To calculate the total eligible funding for the fourth tranche, first the reduction attributable to HFC-23 generated and destroyed in 2025 (US \$24,576) and the reduction attributable to HFC-23 generated in 2024 and destroyed in 2025 (US \$14,016) are summed (US \$38,592); this total reduction is then subtracted from the agreed maximum IOCs for 2026 (US \$58,968) to give US \$20,376; and this amount is finally subtracted from the agreed maximum funding for 2026 (US \$101,853) to arrive at eligible funding of US \$81,477 (plus agency support costs of US \$5,703) for UNIDO, as further detailed below.

Summary of calculations

2. Paragraph 6 of the Agreement between the Government of Argentina and the Executive Committee, approved at the 88th meeting, states that the funding specified in row 2.1 of Appendix 1-A in any given year will be reduced according to the following table:

	$x_{w,i-1} \geq 3.24$	$x_{w,i-1} < 3.24$
$P_{HCFC-22,i-1} \leq 1,540$ and $i \leq 2025$	$IOC_{max,i} - \min(1000 \times P_{HCFC-22,i-1} \times 0.0324, D_{HFC-23,i-1}) \times 1.40$	$IOC_{max,i} - \max(1000 \times P_{HCFC-22,i-1} \times 0.0324, D_{HFC-23,i-1}) \times 1.40$
$P_{HCFC-22,i-1} \leq 1,300$ and $i > 2025$		
$P_{HCFC-22,i-1} > 1,540$ and $i \leq 2025$	$IOC_{max,i} - \min(1000 \times 1,540 \times 0.0324, D_{HFC-23,i-1}) \times 1.40$	0
$P_{HCFC-22,i-1} > 1,300$ and $i > 2025$	$IOC_{max,i} - \min(1000 \times 1,300 \times 0.0324, D_{HFC-23,i-1}) \times 1.40$	0

Where:

$P_{HCFC-22,i}$ = production of HCFC-22 in year i (mt)

$Q_{HFC-23,i}$ = quantity of HFC-23 by-product generated in year i (kg)

$D_{HFC-23,i}$ = quantity of HFC-23 by-product destroyed in year i (kg)

$$x_{w,i} = \frac{Q_{HFC-23,i}}{P_{HCFC-22,i}} (\%)$$

$IOC_{max,i}$ = the agreed maximum IOCs in year $i = \begin{cases} 1,540 \times 0.0324 \times 1.40 \times 1,000 = \text{US } \$69,854 & \text{when } i \leq 2025 \\ 1,300 \times 0.0324 \times 1.40 \times 1,000 = \text{US } \$58,968 & \text{when } i > 2025 \end{cases}$

3. The requested funding year i is 2026 ($i > 2025$) to be calculated using production and destruction data from the previous year, 2025.

4. As the 2025 by-product generation rate is 3.20 per cent ($x_{w,i-1} < 3.24$), and the 2025 production of HCFC-22 is 541.81 mt ($P_{HCFC-22,i} \leq 1,300$), the following overall calculation is used:

$$IOC_{max,i} - \max(1000 \times P_{HCFC-22,i-1} \times 0.0324, D_{HFC-23,i-1}) \times 1.40$$

where $IOC_{max,i} = \text{US } \$58,968$

Step 1: Destruction of HFC-23 produced in 2025

5. We first calculate the IOC reduction from the agreed maximum IOCs in year i ($IOC_{max,i}$) for the quantity of HFC-23 by-product generated in 2025 and destroyed in the same year. The quantity of HFC-23 by-product generated in 2025 and destroyed in 2025 is 17.357 mt.

6. The reduction from the agreed maximum IOCs in year i is calculated as follows:

$$\begin{aligned} & [\max (1,000 \times 541.81 \times 0.0324) \text{ or } (27,368 - 10,011)] \times 1.40 \\ &= [\max (17,554.64) \text{ or } (17,356.88)] \times 1.40 \\ &= \text{US } \$24,576 \end{aligned}$$

7. Paragraph 7 of the Agreement does not apply to the requested funding for 2026, as there was no increase in the $x_{w,i}$ that was due to circumstances beyond the control of FIASA in 2025.

Step 2: Destruction of HFC-23 produced in 2024

8. At the 97th meeting, it was noted that the level of eligible funding for the requested second and third tranches did not include the destruction of HFC-23 that had been generated in 2024 but then destroyed in 2025. In line with paragraph 8 of the Agreement, the country would be eligible to request funding for that destruction when it submitted its request for its next tranche in 2026, which would include verification of that and other destruction undertaken in 2025. The quantity of HFC-23 by-product generated in 2024 and destroyed in 2025 is 10.011 mt.

9. Decision 87/52(b)(iii) states that the IOCs in each annual tranche would be calculated by multiplying the quantity of HFC-23 destroyed by US \$1.40/kg. As 10.011 mt from 2024 was destroyed, this would be calculated as 10,011 kg x US \$1.40/kg = **US \$14,016**.

Step 3: Calculating the full reduction in funding and total eligible

10. Row 2.1 of Appendix 1-A specifies a maximum level of funding of US \$101,853 for the year 2026.

11. Using the applicable equation from paragraph 6 of the Agreement shown above, the reduction in funding from this maximum funding level would be US \$20,376, calculated as follows:

$$58,968 - (24,576 + 14,016) = 58,968 - 38,592 = \text{US } \$20,376$$

12. Removing the total reduction amount (US \$20,376) from the maximum funding level (US \$101,853) results in the country being eligible for US \$81,477, plus agency support costs:

$$101,853 - 20,376 = \text{US } \$81,477$$